



Délibération n° AG2023/05/22/8

*portant sur*

**L'APPROBATION DES COMPTES EXÉCUTÉS 2022  
DE LA CCI NICE COTE D'AZUR ET DE SES FILIALES :  
la SCI Sophysopolitaine, La SCI PAL, La SCI Campus Régional de l'Apprentissage,  
La SCI ECOLE INTERNATIONALE, la SAS NAPE et la SASU CCINCA CONSEIL EN  
FINANCEMENT**

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 22 mai 2023*

**PARTICIPANTS**

Mme Mélissa BENCHALAL - Chargée de mission tutelle consulaire et animation de réseaux au sein de la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région PACA** - qui représente le Préfet de région,

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Éric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LIZZANI Elisabeth, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**46 Membres participants, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**



Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, HIGUERO Valérie, MESSIKA Cyril, PUY Michel, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

## EXCUSÉS

---

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, LAYLY Éric, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MOLINES Gérard, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, GAUTIER Philippe, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César LAGRANGE Éric, LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, LEROY Anne, MARIN Matthieu, PASTORELLI Nadège, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALUNNI Max, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, **Membres Associés,**

Madame et Messieurs, BENMUSSA Thierry, DELHOMME Christian, FERRALIS Gérard, LAPIERRE Nathalie, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, **Conseillers Techniques**



## VUS

- ▶ L'article 93 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ▶ Les articles R.712-12 à R.712-26-1 du Code de commerce ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur du 2 mai 2023 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission des Finances de la CCINCA du 3 mai 2023 ;
- ▶ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2022 et leur certification.

## EXPOSÉ PRÉALABLE

Conformément à l'article 93 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, ainsi qu'aux articles R.712-12 à R.712-126-1 du Code de commerce, à l'issue de chaque exercice, l'Assemblée Générale vote, au plus tard le 31 mai de l'année suivant l'exercice concerné, d'une part, un budget exécuté, qui retrace les conditions dans lesquelles le budget primitif et les budgets rectificatifs ont été exécutés, et, d'autre part, un bilan, un compte de résultat et une annexe.

En synthèse, les éléments du budget exécuté pour l'exercice 2022 sont les suivants :

### 1 – Périmètre de la CCI hors concessions (patrimoine CCI)

L'exercice 2022 présente un résultat net de +8.51M€ en amélioration de 2.8M€ comparé au prévisionnel et une capacité d'autofinancement égale à +5.64 M€, en progression comparée à l'exercice 2021 et en amélioration de 0,33M€ comparée au budget rectificatif 2022.

#### Le budget exécuté prend en compte les éléments suivants :

- ✓ Une TCCI en baisse de 0.95 M€ (-10%) comparée à l'exercice précédent, soit une dotation fiscale de 8.65M€ ;
- ✓ La cession par la CCI du « Campus Sud des Métiers » à la SCI CAMPUS ;
- ✓ La cession par la CCI du bâtiment « Centre de Vie » à la SCI PAL ;
- ✓ La cession d'un local à Antibes ;
- ✓ La distribution de réserves de l'aéroport Nice côte d'azur à hauteur de 10.0M€ ;
- ✓ La distribution de résultats de la SCI du PAL à hauteur de 1.7M€ et de la SCI SOPHIPOLITAINE pour 0.3M€ ;
- ✓ La reprise d'une provision pour risque de 2.0M€ concernant le dossier « risque IS sur cession ISN ».

### 2 – Périmètre des concessions portuaires

L'exercice 2022 présente un résultat net de -3.09M€ et une capacité d'autofinancement de +1.41M€ en amélioration de 0.3M€ comparé au prévisionnel.

La Capacité d'autofinancement par concession est de +1.58M€ au Port de Nice, +0.7M€ au port de Golfe-Juan et -0.86M€ au Port de Cannes.

#### Le budget exécuté prend en compte les éléments suivants :

- ✓ La fin du contrat de concession du Port de Cannes au 28/02/2022 ;
- ✓ La reprise d'activité post Covid relative au trafic Corse et croisières au Port de Nice ;
- ✓ L'augmentation des provisions pour renouvellement dans les concessions des Ports de Nice et Golfe Juan en lien avec l'inflation constatée en 2022.



### 3 – CCINCA intégrant les concessions portuaires

L'exercice 2022 présente un résultat net de +5.41M€ en amélioration de 2.42M€ comparé au prévisionnel et une capacité d'autofinancement égale à +7.06 M€, en progression comparée à l'exercice 2021 et en amélioration de 0,63M€ comparée au budget rectificatif 2022.

Le budget exécuté 2022 est présenté, conformément aux éléments qui ont été transmis en amont de la présente séance aux membres de l'Assemblée Générale et à l'autorité de Tutelle, et comprennent la totalité des informations budgétaires.

Ces comptes ont été présentés au Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur le 2 mai 2023 et ont été soumis à l'examen de la Commission des finances le 3 mai 2023. Ces deux instances ont émis un Avis favorable à l'unanimité sur les budgets présentés. Les commissaires aux comptes ont également rendu leur rapport et ont certifié les comptes.

Cette présentation du budget exécuté à l'Assemblée Générale comprend :

- Les états budgétaires de la CCI hors concessions ;
- Les états budgétaires des concessions et des filiales.

Elle est effectuée par le Trésorier de la CCINCA et son adjoint et comprend les comptes annuels et le projet de budget exécuté. Le représentant du Président de la Commission des finances donne lecture du rapport de synthèse de cette Commission sur les comptes exécutés, et les Commissaires aux Comptes présentent leur rapport sur les comptes annuels.

Suite aux exposés qui viennent d'être présentés du budget exécuté 2022 de la CCINCA et de ses filiales, SCI SOPHIPOLITAINE, SCI PAL, SCI CAMPUS REGIONAL APPRENTISSAGE, SCI ECOLE INTERNATIONALE, SAS NAPE et SASU CCINCA CONSEIL EN FINANCEMENT, sont soumis au vote des membres de l'Assemblée Générale.

#### CONSIDÉRANT

- ↗ La présentation des comptes sociaux de l'exercice 2022 de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de ses filiales, SCI PAL, SCI SOPHIPOLITAINE, SCI CAMPUS REGIONAL APPRENTISSAGE, SCI ECOLE INTERNATIONALE, SAS Nice Air-Port Engineering, SAS CCINCA CONSEIL EN FINANCEMENT ;
- ↗ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2022 et leur certification ;
- ↗ Que le Bureau a émis un avis favorable le 2 mai 2023 sur ces comptes sociaux de l'exercice 2022 ;
- ↗ Que la Commission des finances a émis le 3 mai 2023 un avis favorable sur ces comptes sociaux de l'exercice 2022.



**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDENT À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▶ **D'APPROUVER** l'ensemble des comptes 2022 de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et de ses filiales ;
- ▶ **DE MANDATER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur pour transmission de ces budgets exécutés 2022 par voie dématérialisée à CCI France, et pour approbation à l'autorité de Tutelle dans les quinze (15) jours suivant leur adoption, conformément à l'article 93 du Règlement Intérieur ;
- ▶ **DE MANDATER** le Bureau pour le suivi et la préparation du cadrage budgétaire 2023-2024 prévu par la procédure régionale.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 64**                      **Nombre de départs 0**  
**Nombre de participants au vote : 46** (quorum : 33, atteint)  
**Nombre de votes exprimés : 41**

---

**Abstention : 5    Contre : 0    Pour : 41**

Nice, le 22 mai 2023

Le Secrétaire

Jessica BOVIS



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO